

Commune de MOLANDIER

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 9 janvier 2026

Le Conseil municipal de la commune de Molandier, légalement convoqué s'est réuni le 9 janvier 2026 à 18 heures 30 minutes, sur convocation de monsieur le Maire, dans la salle des fêtes de la commune, rue des petites écoles, sous la présidence de Olivier JULLIN, Maire.

Convocation en date du 19 décembre 2025

Affichage et publication en date du 19 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 8

Présent(e)s	JULLIN Olivier, SOULET LOCHON Christine, GREGOIRE Yvon, CUCULIERE Isabelle, KUPIEC Patrick, FLAMENT Xavier, RODIER Caroline, NOUZIES FOURCADE Isabelle
Absent(e)s	JEANNE Florent, MOREAU-SUDERIE Marie-Amélie, LAGADEC Philippe
Secrétaire de séance	CUCULIERE Isabelle

Les membres présents ou représentés étant en nombre suffisant, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
- 2 - Rémunération de l'agent recenseur
- 3 - Décision modificative du budget 2025

1 - Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Délibération n° 20260109001

Afin d'entériner la décision, il convient de délibérer sur le choix du coordonnateur communal de l'enquête de recensement qui sera la secrétaire de Mairie, Mme Maureen GUERLAT.

ANNEXE 2 : Délibération 20260109001

2 - Délibération sur la réduction de l'éclairage public nocturne

Délibération n° 20260109002

Le choix de l'agent recenseur de la commune sera aussi la secrétaire de Mairie, Mme Maureen GUERLAT. Les heures effectuées pour cette mission seront notifiées en heures complémentaires sur son bulletin de travail.

ANNEXE 2 : Délibération 20260109002

3 - Décision modificative du budget 2025

Délibération n° 20260109003

Suite à l'augmentation du taux variable de l'intérêt d'un prêt de la commune, il convient de prendre une décision modificative pour le budget 2025 afin de permettre la mandatement de l'échéance.

ANNEXE 4 : Délibération 20260109003

Le prochain Conseil municipal se réunira le 13 février 2026 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45 minutes.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Mis en ligne sur mairie-molandier.fr